

PRÉSENTATION DU PROJET D'INVESTISSEMENT

Cet appel à projets peut financer tout type de projets d'investissement tels que des travaux de peinture, d'aménagement intérieur, de rénovation de devanture, de mise aux normes électriques, de mise en place d'un éclairage basse consommation, de changement de vitrine commerciale, de miroiterie, de vitrerie, de sécurité, de machines ou matériel innovants, d'amélioration de l'aspect extérieur de la vitrine (vélum, store extérieur), etc. Une attention particulière sera portée aux aspects écoresponsables et innovants des projets.

Les lots seront d'un montant maximum de 10.000 euros. Ils pourront couvrir jusqu'à 80% du montant HT des travaux à réaliser et/ou d'achat de matériel dans la limite de 10.000 euros.

Présentation détaillée du projet

joindre obligatoirement des photos, esquisses, plans et tout autre élément permettant de juger le projet

1/ Le besoin

(quelle est votre idée d'amélioration pour votre commerce ? à quoi servira ce projet pour votre commerce ? qu'est-ce qui vous incite à vous porter candidat ?...)

2/ Les moyens

(quels seront les moyens mis en place pour exécuter le projet ? quels seront les partenaires, les prestataires,... ?)

3/ Les résultats attendus

(quel impact votre projet aura-t-il sur votre activité ? sur votre chiffre d'affaire ?...)

Description des travaux

joindre obligatoirement les copies des devis

	Montant HT :
Total HT :	

Date prévisionnelle des travaux:

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Date de création ou de reprise de votre entreprise	
Surface de votre local commercial (en m ²)	
Montant du loyer mensuel du bail commercial (HT et HC)	
Nom de votre bailleur si celui-ci est un bailleur Ville (Paris Habitat, RIVP, ELOGIE-SIEMP, SEMAEST,...)	
Nombre de salariés	
Pour les artisans, nombre de salariés au moment de votre installation	
Chiffre d'affaires en 2018	
Nom de l'organisme qui vous a accompagné et/ou soutenu financièrement pour votre installation	
Avez-vous candidaté à la 1 ^{ère} édition de Coup de Pouce Commerce en 2017 ?	
Avez-vous candidaté à la 2 ^{ème} édition de Coup de Pouce Commerce en 2018 ?	

Avez-vous effectué des travaux à votre installation ? Si oui, lesquels et pour quel montant ?

Pourquoi avez-vous choisi de vous installer dans ce quartier ?

Quels contacts avez-vous noués avec les autres commerçants du quartier, les associations, les habitants ?

Quels sont vos jours et horaires d'ouverture ?

Quel produit/service spécifique proposez-vous ?

Vous diriez que votre clientèle est du quartier, parisienne, touristique, autre ?

**ATTESTATION
APPEL À PROJETS COUP DE POUCE COMMERCE**

Je soussigné(e) (Nom, Prénom, fonction)

.....

représentant l'entreprise

.....

pose ma candidature à l'appel à projets Coup de Pouce Commerce et :

- ✓ certifie que les informations communiquées dans le dossier de candidature sont sincères et véritables ;
- ✓ certifie être à jour de mes obligations comptables et fiscales ;
- ✓ m'engage à prévenir la Mairie de Paris de tout changement intervenu dans le projet ;
- ✓ certifie avoir pris connaissance du règlement de l'appel à projets et m'engage à respecter toutes les clauses
- ✓ prend connaissance que les lots Coup de Pouce Commerce sont soumis à la réglementation de minimis¹.

Je m'engage à :

- ✓ réaliser les travaux dans l'année du versement du prix. La Mairie de Paris se réserve le droit de contrôler les travaux réalisés ou en cours de réalisation ;
- ✓ rembourser le montant du prix si aucun travaux n'ont été effectués 1 an après la remise du prix ;
- ✓ communiquer à la Mairie de Paris tout justificatif de dépenses des travaux et tout document (photos,...) permettant de constater les travaux réalisés;
- ✓ autoriser la Mairie de Paris à publier mes coordonnées, une description succincte de mon projet et à exploiter mon image et celle de mes biens dans le cadre des actions d'information et de communication sans pouvoir prétendre à aucun droit ;
- ✓ inscrire sur tout support de communication lié aux travaux la mention « Vous avez voté, Paris l'a fait » (élément de communication du budget participatif fourni par la Ville de Paris) ;
- ✓ faire mon affaire des autorisations administratives ainsi que des autorisations du propriétaire du local nécessaires à la réalisation des travaux.

Fait à Le Signature :

¹ Pour rappel, sont notamment comptabilisées les aides nationales, régionales ou locales en faveur du développement de l'entreprise, perçues directement ou sous forme d'aides fiscales ou d'exonération de cotisations sociales. Celles-ci ne doivent pas dépasser un plafond de 200.000 euros au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents.